

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 25

Artikel: La robâ dè ministrè
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

surmonté du coq gaulois et portant la devise : *Liberté, ordre public*. En 1848, il fut un moment question de remplacer le drapeau tricolore par le drapeau rouge, mais l'éloquence de Lamartine fit repousser la proposition. Le drapeau tricolore resta, et la Commission exécutive décida, après de vifs débats, au sujet de l'ordre dans lequel seraient placées les trois couleurs, que l'on conserverait purement et simplement le drapeau de 89, en inscrivant sur la zone blanche : *Liberté, Égalité, Fraternité*; et au milieu : *Unité*. Depuis le rétablissement de l'empire, cette devise disparut, l'aigle fit sa réapparition au sommet des drapeaux, et l'inscription : *Honneur et Patrie* fut substituée à toutes les autres.

Notes sur quelques anciens usages vaudois.

Recueillies de diverses conversations avec des vieillards, surtout à Dommartin et à Lavaux, et lues à la Société d'Emulation à Vevey, le 23 février 1824.

(Voir le *Conteur Vaudois* du 12 juin).

Terminons par quelques mots sur les usages du samedi soir dans les villages de notre canton dont les mœurs ont conservé le plus de rapport avec les mœurs anciennes.

La Société des Garçons choisit ordinairement le poêle de l'un d'entr'eux qui n'a pas père ou mère; et là ils s'assemblent en cercle, surtout le samedi, après le souper de leurs familles, dont l'heure est sept heures, et jamais plus tard que huit, c'est-à-dire après qu'on a soigné tout le bétail. Dans ces réunions, où ne sont pas admis les garçons trop jeunes, ni ceux qui sont trop âgés pour profiter encore des plaisirs de la jeunesse, on chante, on cause, quelquefois on joue. Mais les amoureux défilent bientôt les uns après les autres pour se rendre auprès de leurs belles, qu'ils trouvent couchées dans le costume du samedi soir, c'est-à-dire complètement habillées. Vers minuit, les derniers qui sont restés ensemble, parce qu'ils n'avaient pas de destination particulière, partent pour parcourir toutes les maisons et voir ce qui se passe chez les filles. On doit avoir bien soin de laisser une porte ou une fenêtre ouverte sans quoi on s'en trouverait mal.

Un ou deux de la bande entrent en tapinois, tandis que les autres attendent devant la maison ou vont à la maison voisine. Ceux qui sont entrés s'approchent du lit, battent briquet pour voir si la fille est seule ou bien qui elle a hébergé. Puis ils les laissent tranquilles et vont rejoindre leurs camarades. Quelquefois toute la nuit se passe ainsi en courses et en visites d'inspection, mais souvent plusieurs se débloquent pour aller conter fleurette auprès des filles qu'ils ont trouvées seules.

Si ceux qui restent les derniers sont de mauvais garnements, ils profitent du temps qui leur reste pour exercer des vengeances sur les propriétés de ceux dont ils ont à se plaindre ou pour causer divers désordres. Ils vont aussi quelquefois attendre sur les chemins les amoureux dont ils sont jaloux, surtout si ce sont des étrangers au village. Des scènes qui font frémir ont souvent eu lieu dans ces circonstances.

Dans les villages où la coutume d'héberger a fini par être décriée, les filles qui s'estiment reçoivent

leurs amants et leurs amis à la cuisine autour d'un bon feu. Le père et la mère ne se couchent pas avant que d'avoir congédié ces assemblées et mis leurs filles en lieu sûr. C'est maintenant la coutume de toute La Vaux et elle se répand de plus en plus dans l'intérieur du pays.

En 1824, les jeunes gens d'un village du district d'Echallens, s'étant mis à faire le charivari à des époux, furent actionnés. Une longue procédure fut instruite, et par arrêté du 20 janvier 1825, sept individus furent condamnés chacun à 25 fr. d'amende, cinq jours de prison et aux frais. Le Conseil d'Etat ordonna la dissolution de leur société.

Peu de temps avant la Révolution, M. le *** , ayant fait un mariage forcé et ne s'étant pas montré généreux envers les garçons de *** , on lui dénonça le charivari, et, malgré les menaces du bailli, un bacchanal terrible eut lieu. La foule masquée jugeait un mannequin et le pendait sur la place publique. Puis, dès que la force armée s'avavançait, toute cette jeunesse s'éclipsait. Les garçons de la ville ne s'en mêlaient aucunement; ils restaient tous chez eux. C'étaient ceux des villages voisins qui leur rendaient ce service, à charge de revanche au besoin.

A chaque séance de charivari, on augmente la somme demandée. — Les garçons d'un village du district d'Aigle ont la coutume de taxer d'avance toutes les filles du village. Ils prennent pour base leur fortune, leur figure ou autres appas, et malheur à celui qui en épouse une sans avoir payé à la Société le prix ainsi fixé longtemps avant qu'il pensât à elle.

La robâ de menistrè.

Quand l'est qu'on vâi on menistrè avoué sa roba, cein baillè lo respet, kâ mémameint po eilliâo que sont rizolets et que ne diont què dâi gandoisès, lâi a portant dâi z'affèrès su quiet ne faut pas couïena.

Portant lâi a z'u on iadzo on pandoure, on larro, que n'a pas renasquâ dè se servi de 'na roba dè menistrè po robâ on bravo païsan, et vouaisé coumeint l'affèrè est z'u.

On citoyen, retso et mémameint municipau dein son veladzo, avâi dè l'ardzeint pliâci à la banqua et coumeint devessâi mariâ sa felhie, lâi avâi faillu cauquies batz po fèrè lo trossé, et po cein l'étâi z'u reteri cinq millè francs. Ma fâi dein cé teimps on ne vayâi pas atant dè beliets dè banqua qu'ora, et on ne lâi baillâ què dâi louis d'or, dâi brabant et dâi écus nâovo, què n'ïavâi pas moïan dè cein mettrè dein on porta-mounïa et l'avâi faillu on satset qu'étâi dzouliameint goncllio. Coumeint tè tegnâi cein à sa man po lo portâ dein lo tiéçon dè son petit tsai, on roudeu que lo ve, sè mette à ruminâ coumeint lâi porrâi déguenautsi son magot, et lo sâi po vairè iô l'allâvè, quand lo vâi eintrâ dein 'na boutequa dè tailleu po s'atsetâ on pâ dè diétions. Pas petout lâi est què lo chenapan, qu'étâi tot parâi prâo bin revou, et qu'étâi on fin retoo, eintrè assebin et demandé âo cosandâi :

— Ai-vo dâi robès dè menistrè ?

— A voutro serviço !

— Eh bin m'ein foudrà iena po lo nouvro que m'einvouè po l'atsetâ.

Et tot d'on coup fâ âo païsan :

— Eh! l'ami! du derrâi on djurêrâi que vo z'êtes noutron menistrè, vo z'ai la méma carrure què li; vo faut mè férè lo serviço d'essiyi la roba, kâ se le vo va, le lâi àodrâ.

— Bin se vo volliâi, se repond, et pousè son sa d'ardzeint su la trabilia po einfatâ la roba que lo tailleu vegnâi d'apportâ.

— Montrâ m'ein vâi onco dâi z'autrès, se fe lo larro, mè seimble que cliasiquie ne va pas tant bin!

Et tandique lo tailleu lè z'allâvè queri dein on outro pâilo et que lo païsan avâi la téta dein la roba, po passa lè brés dein lè mandzès, lo voleu attrapè lo magot et tracè.

Ma fâi lo païsan qu'avâi met la roba, lâi cor après ein crieint : « âo voleu! » lo tailleu, que revint, crâi que l'a affèrè à dou flibustiers que sont d'accou, tracè assebin après ein boeileint : « âo voleu, » que totès lè dzeins sè mettont à corrè assebin. Lo voleu, qu'importâvè lo sa, sè met à criâ : bravès dzeins, arretâ cè qu'a la roba dè menistrè, kâ l'est fou, et va férè on malheu; arretâ-lo, tandi que vé queri la police; et lo pourro diablo sè tràovè eimpougni pè 'na dozanna d'hommo, que lo minont âo pousto, iô à fooce dè sè tsermailli, l'affèrè s'expliquè, et iô lo pourro païsan est onco d'obedzi dè payi la roba qu'étâi tota dégruchâ; et tandi cè teimps lo larro a décampâ avoué la renaille, qu'on ne l'a jamé revu.

Quatre ouvriers en goguette, n'ayant plus que quelques sous en poche et congédiés de je ne sais quel chantier, s'arrêtèrent, un lundi après midi, au restaurant de l'Abordage, sous Lausanne. Après avoir joué aux quilles et folâtré dans le jardin, ils se firent servir un bon petit souper arrosé de ce qu'il y avait de mieux dans la cave de l'établissement.

Le souper terminé, ils font demander la note. A l'arrivée du sommelier, grand tumulte autour de la table, chacun voulant payer l'écot :

— C'est moi qui paie.

— Non, c'est moi; c'est à mon tour.

— Pas du tout, combien devons-nous, garçon? C'est moi qui règle.

— Garçon, je vous défends de recevoir un centime de monsieur; il a été convenu que je paierais tout.

Tout à coup, un des convives impose le silence et dit :

— Messieurs, voici un moyen d'en finir, qui satisfera, je pense, tout le monde. Garçon, veuillez vous mettre à notre disposition pendant quelques minutes; il y aura cent sous pour vous. Nous allons vous bander les yeux, chacun fera silence

et le premier que vous attraperez en parcourant la salle, celui-là paiera l'écot.

La nuit était venue. Pendant que le garçon faisait à tâtons le tour de la table, suivait les murs de la salle, nos quatre farceurs défilaient par la porte du jardin et prenaient la clef des champs.

Le pauvre sommelier cherchait toujours, lorsque le patron, qui était absent dès le matin, entra. A peine a-t-il franchi le seuil, que le garçon se précipite vers lui et l'attrape à bras-le-corps en s'écriant :

— Vous êtes pris; c'est vous qui payerez!

Le patron, qui ne tarda pas à comprendre la situation, répondit d'un air furieux et déconcerté :

— Ah! je le vois bien, grand bêta! que c'est moi qui paierai!!

Le lendemain matin, le pauvre garçon quittait l'Abordage, un sac de voyage à la main, l'oreille basse, triste et penaud comme un chien qu'on vient de fouetter.

C'était le lendemain d'une noce à Montpreveyres. Le père de l'époux, brave et simple campagnard, qui n'avait jamais quitté son village, vint accompagner à la gare de Lausanne un des parents invités, qui reprenait le chemin d'Yverdon où il était domicilié. Arrivés bien avant l'heure, les deux amis partagèrent une bouteille au buffet de la gare, assis au grand air, devant une de ces petites tables rondes placée sur l'asphalte.

Après avoir parlé longuement de la noce, du repas excellent, du bon vin qu'on y avait bu, ils s'aperçurent que l'heure du train s'approchait.

Tout à coup, l'ami d'Yverdon se lève et dit à l'autre :

— Antoine, fais-moi un service, va me prendre mon billet à la gare pendant que je dis un mot à M. Humbert.

— Rien de plus facile... où le prend-on?...

— Là-bas.

Notre homme longe le quai, rencontre deux étudiants en partie de plaisir et leur dit :

— Messieurs, où faut-y aller pou avoir une place pou mon cousin d'Yverdon, qui est là?...

Voyant tout de suite à qui il avait à faire, un des étudiants lui montre la cloche destinée à annoncer le départ des trains, posée sur sa console où elle brillait au soleil :

— Voilà, lui dit-il, vous n'avez qu'à sonner.

Et l'étudiant de pousser plus loin.

Le paysan n'hésite pas; il saisit la cloche d'une main vigoureuse et drelin, drelin, drelin.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le chef de gare, le sous-chef, les secrétaires, tous les employés de la gare sont sur le pont.

— Qu'est-ce qui a sonné?

— Que veux dire ce commerce?

— Est-ce vous?

— Oui, monsieur.

— De quoi vous mêlez-vous?

— Fichez-le au clou!